

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Vendredi 26 novembre 2010

n°26

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – Chemin rural de l’Herse
Désaffectation, fermeture à la circulation publique et aliénation
d’une partie du chemin rural de l’Herse au profit du centre
hospitalier Camille Guérin**

Mesdames, Messieurs,

Le centre hospitalier Camille Guérin a manifesté son intérêt pour acquérir une partie de l’ancien chemin rural de l’Herse strictement comprise entre l’enceinte actuelle du centre hospitalier Camille Guérin et le nouveau centre hospitalier Henri Laborit.

Cette emprise foncière aujourd’hui délaissée et enfrichée, n’ayant plus de fonction de desserte ni de circulation, et n’ayant plus de continuité au-delà de la rocade Est de Châtellerault, pourrait, en lien avec l’acquisition en cours d’une parcelle privée voisine, permettre au centre hospitalier Camille Guérin de compléter ses réserves foncières, et lui permettre de mener à bien ses projets ultérieurs.

Conformément aux dispositions de l’arrêté de monsieur le maire n°2010/10U412 en date du 21 juillet 2010, pris en application des articles L.161-10 du code rural et de la pêche maritime et R.141-3 à R.141-9 du code de la voirie routière, une enquête publique s’est déroulée du 13 septembre au 1^{er} octobre 2010, en vue de désaffecter, fermer à la circulation publique et aliéner une partie de l’ancien chemin rural de l’Herse.

* * * * *

VU l’article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens immobiliers,

VU l’article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux conditions de cession des immeubles et droits immobiliers réels par les collectivités territoriales,

VU l’article L.2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à l’appartenance des chemins ruraux au domaine privé de la commune,

VU les articles L.161-10 du code rural et R.141-3 à R.141-9 du code de la voirie routière,

VU l’article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l’article 1593 du code civil relatif aux frais d’acte notarié,

VU l’enquête publique qui s’est déroulée du 13 septembre au 1^{er} octobre 2010 préalablement à la désaffectation, à la fermeture à la circulation publique et à l’aliénation d’une partie du chemin rural de l’Herse,

VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 11 octobre 2010,

VU l’avis du service France Domaine en date du 16 juillet 2010,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Vendredi 26 novembre 2010

n°26

page 2/2

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été recueillie au cours de cette enquête et que monsieur le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour la désaffectation, à la fermeture à la circulation publique et aliénation d'une partie du chemin rural de l'Herse au profit du centre hospitalier Camille Guérin,

CONSIDERANT que les conditions sont remplies pour que le conseil municipal décide de la vente d'une partie du chemin rural de l'Herse,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette opération,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de désaffecter et de fermer à la circulation publique la partie du chemin rural de l'Herse cadastrée section AZ n°662 pour une contenance de 1 200 m²,

2°) de céder au centre hospitalier Camille Guérin la parcelle cadastrée section AZ n°662 pour une contenance de 1 200 m², formant partie de l'ancien chemin rural de l'Herse, jouxtant le site hospitalier, moyennant un montant de 1 500€ toutes indemnités comprises,

3°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais du centre hospitalier Camille Guérin en l'étude de M^e BOSSE, notaire à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 3/12/2010 n°4143

Publié au siège de la Mairie, le 1/12/2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT
PLAN DE SITUATION
Chemin rural de l'Herse



